
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 20 décembre 2017

Date de convocation :
Le 22 novembre 2017

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 6
- de votants : 7

- délégués suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

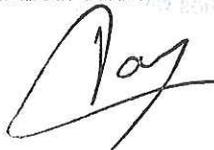
N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/035/17

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Convention de
partenariat Musée des Beaux-
Arts de Valenciennes.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
sujdis.
La Présidente,
Élisabeth GONDY



La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le neuf octobre 2017.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Grégory LELONG ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (02) :

Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent DOCHEZ.

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Valérie TOMSON excusée ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Denise CAPPELLE excusée ; Mme Anne GOZÉ excusée ; Mme Laurence PÉAN excusée ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE excusé qui a donné pouvoir à Mme Alexia BAUDOUX ; M. Vincent HADOT excusé ; Mme Monique DESSENS qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 4, 7 et 8 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Valenciennes Tourisme & Congrès a pour mission de contribuer au développement touristique du territoire de Valenciennes Métropole sous toutes ses formes, dont le tourisme urbain, culturel et patrimonial. De ce fait, Valenciennes Tourisme & Congrès s'est doté d'une solution de vente en ligne lui permettant de moderniser le parcours d'achat du visiteur et d'augmenter la fréquentation touristique des équipements culturels et de loisirs.

Valenciennes Tourisme & Congrès souhaite ainsi proposer à la vente sur sa boutique en ligne les billets d'entrée des collections permanentes du musée des Beaux-Arts de Valenciennes.

Pour permettre la mise en vente de ces billets, sur le site internet de l'office de tourisme (www.tourismevalencienens.fr), il convient de passer une convention

05 JAN. 2018

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

de partenariat avec le musée des beaux-arts de Valenciennes.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 20 décembre 2017,

- De valider la vente de billets d'entrée des collections permanentes du musée des Beaux-Arts de Valenciennes,
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Valenciennes.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

VALIDE :

- La vente de billets d'entrée des collections permanentes du musée des Beaux-Arts de Valenciennes,

AUTORISE :

- La Présidente à signer la convention de partenariat avec le Musée des Beaux-Arts de Valenciennes.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 20 décembre 2017

La Présidente,
Élisabeth GONDY

